



Traité Sanhedrin

Michna 9 - Chapitre 7

הבא על נערה מאורסה--אינו חייב עד שתהא נערה בתולה,
מאורסה, בבית אביה; באו עליה שניים--הראשון בסקילה, והשני
בחנק.

Celui qui a des relations avec une jeune fille fiancée n'est passible [de la lapidation] que si c'est une jeune fille arrivée à l'âge de Na'ara (entre 12 ans et 12 ans et demi), liée par EROUSSINE, et encore dans la maison de son père. S'ils étaient deux complices, pour le premier c'est la lapidation, pour le second c'est la strangulation.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions